

Edito du nouveau Président du CA du SDIS 87



C'est avec grand plaisir que j'ai accepté d'être nommé Président du conseil d'administration du SDIS. Membre de ce conseil d'administration ainsi que du bureau depuis de nombreuses années, je connais les sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques et sais pouvoir compter sur eux.

L'année 2020 est une année particulière qui marquera profondément nos esprits. La crise sanitaire modifie notre quotidien : confinement, masque, gestes barrières, dépistage, et c'est surtout vrai pour vous, les sapeurs-pompiers, d'un point de vue opérationnel, qui veillez à la fois à secourir la population tout en assurant votre protection.

Malgré tout, le SDIS a avancé cette année et de nombreux dossiers vont aboutir d'ici la fin de l'année.

Ainsi, pour les sapeurs-pompiers professionnels :

- le conseil d'administration a voté la prime de feu avec un effet rétroactif à la date de sortie du décret, soit le 25 juillet 2020 ;
- dans le cadre des revendications syndicales, la mise en application de la DETT et ses implications pour les sapeurs-pompiers logés sont en bonne voie de résolution.

Les sapeurs-pompiers volontaires quant à eux verront bientôt une valorisation de leur indemnité, notamment dans le cadre de la finalisation de la GIA. Je tiens particulièrement à ce projet que j'ai suivi depuis le début au sein de la commission volontariat que je préside depuis sa création en 2017.

Enfin, le SDIS a recruté 3 agents :

Le Cne David MASSEMIN, sapeur-pompier professionnel, en tant que Chef de centre d'incendie et de secours de Martial Mitout qui prendra ses fonctions le 14 décembre ;

M. Antoine LÉONET, personnel administratif et technique, qui est par ailleurs lieutenant de sapeur-pompier volontaire et Chef centre d'Eymoutiers, qui prendra les fonctions de Chargé du volontariat au Pôle territorial au 1er janvier 2021 ;

et M. Vincent DIEZ, personnel administratif et technique, qui sera nommé Chef du service bâtiments à compter du 1er janvier 2021.

Des arrivées, mais aussi des départs : celui du Caporal David HARDOUIN qui a muté vers un autre département, le Lieutenant Jean-Jacques DEBERNARD, affecté au Pôle territorial, et M Lucien RICHARD, chef du service bâtiments, qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Enfin, je tenais officiellement à vous annoncer le départ du Colonel Maxence JOUANNET, Directeur et Chef de corps départemental, vers d'autres horizons au cours du premier semestre 2021.

Je vous laisse découvrir le dernier numéro de l'illustré et vous souhaite une bonne lecture !

Pierre ALLARD

Président du conseil d'administration du SDIS 87



COMMISSION VOLONTARIAT du SDIS 87

La commission volontariat du SDIS 87 s'est réunie le 21 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, voici la synthèse des grands axes et futurs travaux exposés lors de cette séance :

AMELIORATION DU DISPOSITIF DE PREPARATION DE L'ALERTE POUR RENFORCER ET ETAYER LA DISPONIBILITE

- repenser le dispositif au regard des exigences règlementaires et pratiques ;
- prévoir une revalorisation des disponibilités de jour ;
- améliorer les effectifs opérationnels pour les centres sollicités et mettre à l'agenda une revalorisation progressive des heures d'indemnisation des permanences nocturnes et de fin de semaine ;
- pérenniser les opérations d'aide à la disponibilité ;
- réviser les procédures d'indemnisation forfaitaire.

Changement notamment de sémantique autour du terme « astreinte » qui devient « permanence ». Création de permanence sur 4 niveaux: POD/P1/P2/P3, modification des effectifs et des taux, classification des CS sur 3 niveaux (C1/C2/C3), étude sur les effectifs de permanence avec des modulations selon les types de centre, revalorisation des taux (dont la disponibilité jour) et enfin renfort de la disponibilité avec des recrutements émanant d'opérations de recrutement ciblées

REFONTE DES INDEMNISATIONS DE FONCTION ET DES MISSIONS DIVERSES

- revaloriser l'indemnité de chef de centre ;
- création d'une indemnité d'adjoint au chef de centre ;
- rationaliser les indemnisations.

AMELIORATION MATERIELLE DES CONDITIONS D'EXERCICE

- favoriser la vie quotidienne des SPV avec la mise en œuvre de moyens de lavage et mise à disposition d'effets pour la pratique sportive ;
- optimiser les relations avec les employeurs partenaires.

ZOOM sur la proposition de loi du député du Var Fabien MATRAS

Une proposition de loi qui vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. Elle est composée de 41 articles issus des travaux conduits depuis un an, un texte qui s'inspire de la mission Ambition, demandée par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, pour une modernisation du modèle français de sécurité civile.

Une déclinaison de mesures issues en partie du rapport de la Mission Volontariat menée depuis 2018 (Plan d'action 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires) avec comme points importants :

- l'octroi de bonifications de retraite aux SPV
- l'amélioration de la protection sociale des SPV
- la facilitation de l'engagement de SPV.
- le soutien au développement du volontariat au sein du SSSM
- une reconnaissance renforcée : la promotion au cadre d'emploi, au grade ou à l'échelon supérieur selon les circonstances des SPP et des SPV blessés ou décédés en service, l'attribution de la qualité de pupille de la nation aux enfants des SP tués pendant les opérations de secours.

Des dispositions complétées et améliorées avec

- l'inscription d'un numéro unique d'urgence, le 112 pour contribuer à une meilleure régulation des interventions
- une plus grande mixité dans les recrutements, pour permettre une féminisation plus importante et favoriser la parité.
- le renforcement de la protection des sapeurs-pompiers en considérant toute agression comme un outrage
- légiférer sur le problème des carences ambulancières en proposant une définition stricte

Portraits des nouveaux agents du SDIS 87



Dimitri ROUVELOU

Dimitri est recruté depuis le 1er septembre 2020 au sein du groupement Logistique et Technique. Bien connu des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne, il est adjudant-chef sapeur-pompier volontaire au sein du centre de secours de la Jonchère Saint Maurice depuis 18 ans. Formé et recyclé en tant qu'agent de sécurité (SSIAP1), il a notamment une grande expérience professionnelle comme chauffeur, opérateur cureur.

Yoann GERARD

Yoann est recruté depuis le 1er octobre 2020 au sein du groupement Prévention/Prévision pour exercer les fonctions d'administrateur du SIG du SDIS 87. Géomaticien des systèmes d'information géographique, son expérience professionnelle et son dernier poste en tant que Chef de projet géomatique au sein de la Communauté Urbaine de Limoges-Métropole l'a conduit à maîtriser des compétences spécifiques propres à l'environnement SIG : réalisation de cartes, analyses spatiales et mise en place d'outils de gestion de données géographiques.



Marine RINEAU

Marine est recrutée depuis le 1er octobre 2020 au sein du groupement formation/sports pour exercer les fonctions d'assistante du chef de groupement formation. Elle a occupé pendant 6 ans différents postes au sein du Centre de gestion de la Haute-Vienne : du secrétariat du service Comité Technique, à l'aide à la préparation des élections, au secrétariat général et dernièrement rattachée au service concours. Elle a également réalisée 1 an de détachement au sein du Centre du Service National (Ministère de la défense) en tant que secrétaire encadrante de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).





EXTENSION et REHABILITATION du Centre de Secours Principal (CSP) Martial MITOUT

L'opération d'extension/réhabilitation du Centre de Secours Principal (CSP) de Martial Mitout fait l'objet d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui a été confié à la Société CRESCENDO Conseil.

Le programme de travaux, élaboré en concertation avec les personnels du centre de secours à partir de 2019 a été validé définitivement au cours du 2ème trimestre 2020. La consultation en vue de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été lancée et le choix sera opéré par la commission d'appel d'offres du SDIS 87 début novembre 2020.

Le calendrier prévisionnel est désormais le suivant :

- 2021 : Etudes de maîtrise d'œuvre et passation des marchés de travaux
- 2022/2023 : Réalisation des travaux

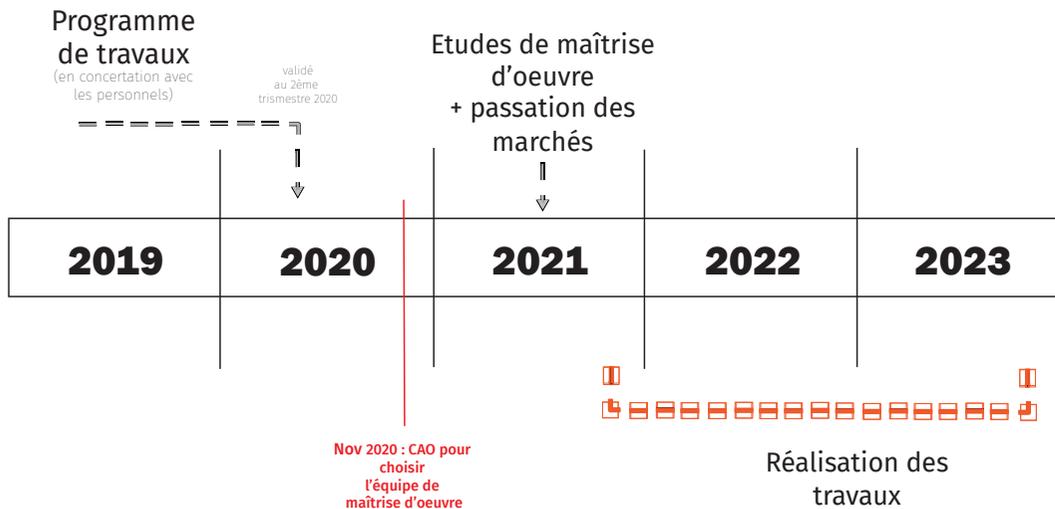
Toutes dépenses confondues, l'opération d'extension réhabilitation du CSP est à ce jour estimée à 7 100 000 €.

Il est à noter que le planning prévisionnel de réalisation de cette opération a dû être recalé à plusieurs reprises.

- dans le cadre du dossier d'aménagement du temps de travail des SPP, plusieurs scénarios ont dû être étudié avant de pouvoir élaborer le programme définitif de travaux et notamment celui concernant le maintien ou non du régime de travail des personnels logés par nécessité de service. Ce choix impactait en effet directement le programme des travaux à réaliser sur le centre de secours au niveau notamment des locaux d'hébergement.

- le SDIS a été confronté à la mise en liquidation judiciaire de la société SOMIVAL, premier titulaire d'un contrat lui confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

En parallèle des travaux d'extension/ réhabilitation du centre de secours, et compte-tenu des décisions prises en matière d'hébergement, une opération de restructuration de 12 logements en chambres de garde va être réalisée. Cette opération, estimée à 520 000 €, va entrer en phase de consultation en vue de la passation des marchés de travaux. Ces derniers seront effectués en 2021 afin de s'articuler convenablement avec ceux concernant le centre de secours.



REVALORISATION DE LA PRIME DE FEU POUR LES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

L'illustré SP 87 - N°8

Le décret n°2020-923 du 24 juillet 2020 publié au journal officiel du 25 juillet 2020 a revalorisé la prime de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels de 19% à 25% du salaire de base (du TBI).

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil d'administration du SDIS 87 avait pris des engagements d'application lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2020, aussi cette mesure a été présentée, délibérée et approuvée lors du Conseil d'administration du 9 octobre 2020 sous la nouvelle présidence de Monsieur Pierre ALLARD.

Un coût financier pour le SDIS 87 qui est estimé aux alentours de 390 000 € par an.

Une mesure accompagnée dernièrement par un amendement, lors du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 voté par l'assemblée nationale, qui supprime à compter du 1er janvier 2021, la part patronale de la sur-cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) relative à la prise en compte de la prime de feu pour le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels.



Bureau du CA du SDIS 87
Direction



CT et CCDSPV
Direction

L'illustré SP 87
Publication du Service
Départemental d'Incendie
et de Secours de la Haute-
Vienne

Équipe rédactionnelle
05.55.12.80.00
sophie.vignerie@sdis87.fr

Un tirage papier est effectué pour chaque bulletin à hauteur de 3 exemplaires par centre de secours et vous pouvez retrouver la version PDF sur le site internet : www.sdis87.fr (rubrique organisation fonctionnelle)



Plus d'informations
www.sdis87.fr